

	<b>Instruction :</b> <b>Isolement du réseau en cas de pollution accidentelle</b>		N° : SHE-I-01
			Page : 1 / 3
			Date : 02 Février 2021
			Edition : 7
<b>REDACTION</b> Nom : L. JUBAULT Visa : 	<b>VERIFICATION</b> Nom : F. BOURBIGOT Visa : 	<b>APPROBATION</b> Nom : F. JANVIER Visa : 	<b>Diffusion contrôlée :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Lotions <input checked="" type="checkbox"/> Stockage MPC

## Objet

Cette procédure donne les consignes à suivre pour isoler le réseau d'égout de Eurowipes du réseau d'assainissement urbain.


## Domaine d'application

La procédure s'applique dans le cadre d'une pollution accidentelle localisée dans la zone de Fabrication des Lotions ou dans la zone Process à chaud. Le cas d'une pollution au local de stockage fait l'objet d'un cas particulier.

## Matériel

Clé à vanne, barre à mine

## ISOLEMENT DU RESEAU :

- ▶ Se munir de la barre à mine et de la clé à vanne, situées dans le local Maintenance.
- ▶ Se faire accompagner par le chef d'équipe ou un technicien Maintenance jusqu'à la plaque d'égout (repérée sur le plan feuille 3). L'ouvrir à l'aide de la barre à mine.
- ▶ Descendre à l'échelle et fermer la vanne (sens inverse des aiguilles d'une montre).  

- ▶ Refermer la plaque.
- ▶ Prévenir SUEZ Eau France
  - tél. Urgences : 02 37 52 98 85
  - fax. Urgences : 02 33 28 87 01
  - (faxer la FDS et la fiche technique du produit ou de la lotion)
- ▶ Analyser les causes et réaliser l(es) action(s) corrective(s)
- ▶ Faire venir si besoin la Société de pompage SVR

- tél. 02 37 35 38 50  
 - fax. 02 37 91 09 77

	<b>Instruction : Isolement du réseau en cas de pollution accidentelle</b>	N° : SHE-I-01
		Page : 2 / 3
		Date : 02 Février 2021
		Edition : 7

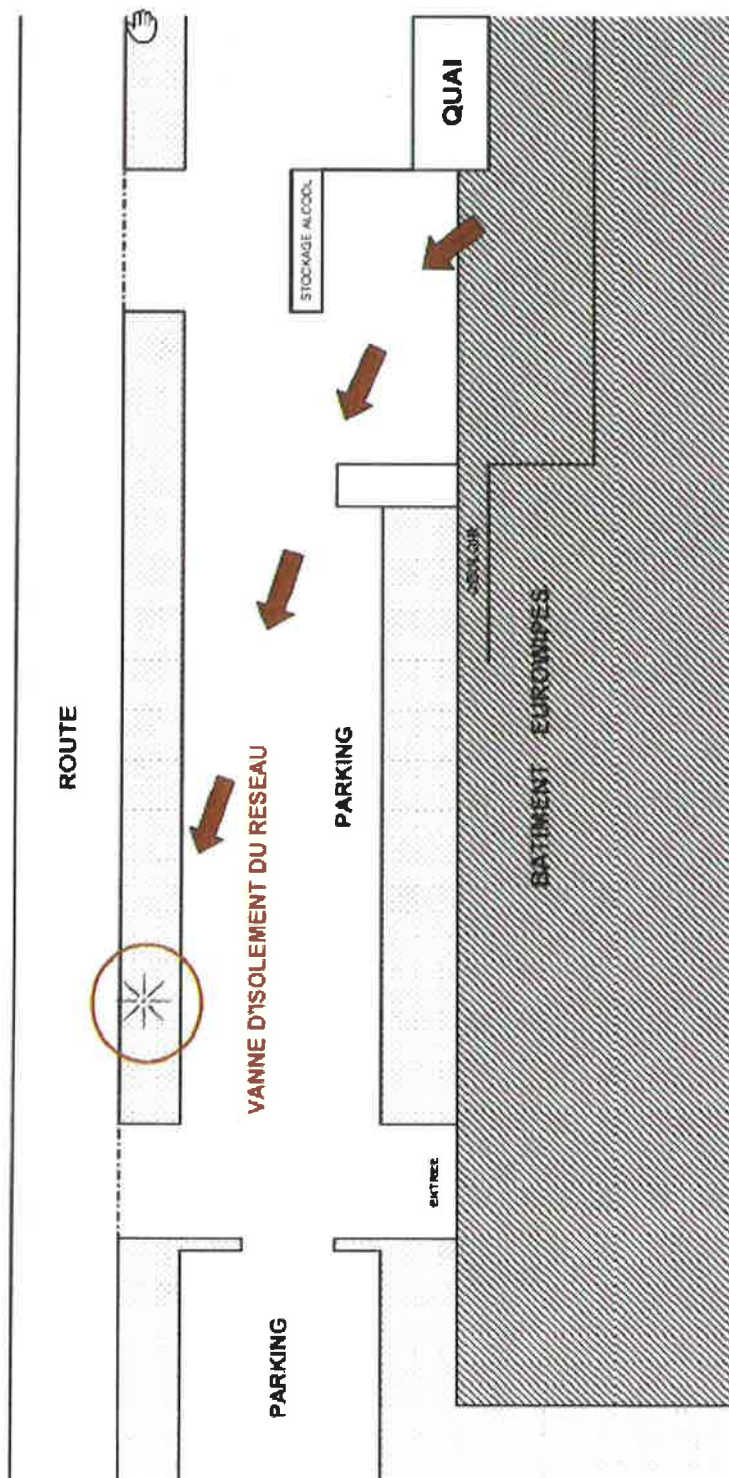
### **RE-OUVERTURE :**

- ▶ Se munir de la barre à mine et de la clé à vanne, situées dans le local Maintenance.
- ▶ Se faire accompagner jusqu'à la plaque d'égout. L'ouvrir à l'aide de la barre à mine.
- ▶ Ré-ouvrir la vanne (sens des aiguilles d'une montre) ↻
- ▶ Refermer la plaque.

### **CAS PARTICULIER :** *Pollution accidentelle localisée au Stockage Matières Chimiques*

Ce local est situé sur rétention dont la vanne de sortie est située entre le compacteur et la benne à carton (zone Déchets). Cette vanne est en permanence fermée ce qui empêche tout déversement dans le réseau de matière chimique pure.

Contactez la société de pompage *SVR* (voir coordonnées ci-dessus) pour faire procéder au pompage du contenu de la rétention.



Révision du document dans le cadre de la revue documentaire conformément à la procédure GES-P-01

